



CNESER – Commission permanente – 16 mai 2023 **Déclaration liminaire du groupe CGT au CNESER**

Notre organisation s'est déjà exprimée la semaine dernière lors du Comité de suivi LPR et lors du CSA sur certains points, nous souhaitons en rappeler quelques-uns, qui nous semblent essentiels :

Nous venons de connaître 3 mois de mobilisation historique pour le retrait de votre projet de loi contre nos « retraites », et nous ne tournerons pas la page : nous continuons et continuerons la lutte pour nos retraites, jusqu'au bout, jusqu'à l'abrogation de cette loi qui n'a pas été votée.

Comme l'intersyndicale qui « appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations en juin », la CGT appelle tous les salariés du secteur à continuer de se mobiliser massivement, particulièrement le 6 juin.

Nous continuons également à dénoncer la répression dont nous avons fait l'objet, la jeunesse au premier plan. Nous continuons également de dénoncer le recours au télétravail et au télé-enseignement dans nos établissements pour contourner ou contrecarrer la grève et les mobilisations.

Nous dénonçons à nouveau la mise en place par la loi LOPMI du 24 janvier 2023 d'amendes forfaitaires délictuelles visant à réprimer toute mobilisation étudiante et lycéenne : ces sanctions pénales prononcées par un agent de police en dehors de tout procès, peuvent s'élever de 400 à 1 000 €... Nous nous opposons formellement et fermement à la proposition de loi LR déposée le 10 mai 2023 visant à faire de « l'intrusion ou de l'occupation d'un établissement d'enseignement supérieur » un délit passible de 7 500 € d'amende et d'un an d'emprisonnement, ou d'une amende forfaitaire de 400 à 1 000 €.

Sur le protocole LPR, que nous n'avons pas signé, mais qui annonçait « un effort budgétaire inédit en faveur de la recherche publique », nous ne pouvons que constater la catastrophe dans laquelle les personnels de l'ESR se trouvent actuellement : depuis la signature de ce protocole (fin 2020), nous avons perdu 10 % de pouvoir d'achat ! Le SMIC a été revalorisé de 13,5 %, quand le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5 %.

La LPR s'est focalisée sur la revalorisation indemnitaire alors que c'est une revalorisation indiciaire dont nous avons besoin, accompagnée de la reconstruction complète des grilles. Les grilles des fonctionnaires sont complètement écrasées, l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 continue à accentuer ce tassement qui devient intenable, la grille de la catégorie A n'est plus qu'à 2 % au-dessus du SMIC (7 points d'indice, 34€ brut), les catégories C vont rester pendant 12 ans à 1,002% du SMIC !

Il est où l'effort budgétaire inédit en faveur de la recherche publique ?

Une telle dévalorisation des carrières et des qualifications crée une véritable hémorragie dans tous les ministères sur le versant de l'État et donc dans l'ESR. Et nous nous exprimons dans le même sens sur le point d'info suivant consacré à l'état de l'emploi scientifique. La seule issue à cette situation passe par une revalorisation du point d'indice et son indexation sur le coût de la vie, et par une refonte des grilles de la fonction publique et donc de notre ministère.